

N°3.051 ANIMATEURS CENTRES DE VACANCES (1/2)

Travailler occasionnellement dans l'animation

Pour s'occuper d'enfants dans un centre de vacances ou de loisirs, il est demandé aux personnes assurant l'encadrement le **Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)**. Le BAFA n'est pas un diplôme à vocation professionnelle. Il est une formation permettant d'encadrer de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents.

De même, le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)** est nécessaire pour accéder à la direction d'un centre de vacances et de loisirs.

LE BAFA

L'inscription se fait auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du domicile du candidat. Il faut avoir 17 ans minimum au 1^{er} jour de la formation.

DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers

Cité Administrative

Place de l'Ancien Foirail

32000 Auch

Tel. 05 62 58 12 70

La formation comporte obligatoirement trois étapes :

- *La session de formation générale* : De 8 jours en internat, elle permet aux candidats d'acquérir une connaissance des enfants et des adolescents, ainsi qu'une base d'acquis en technique d'animation.
- *Le stage pratique* : Il se déroule en centre de vacances agréé Jeunesse et Sports, et est d'au moins 14 jours. Il consiste en une mise en situation et peut parfois être rémunéré. Les organismes formateurs doivent désormais accompagner le stagiaire dans la recherche d'un stage. Avant de vous engager avec un organisme, assurez-vous qu'il vous propose des pistes solides.
- *La session d'approfondissement ou de qualification* (au choix du candidat) : La session d'approfondissement a pour but de compléter la formation du futur animateur. Elle dure 6 jours au minimum. La session de qualification confirme une compétence technique dans un domaine spécialisé de l'animation.

Son coût : **entre 700 et 900 €**

LE BAFD

Pour s'inscrire au BAFD, il faut :

Etre âgé de plus de 21 ans ou plus et être titulaire du BAFA ou être âgé de plus de 25 ans, être non titulaire du BAFA et justifier de 2 expériences d'animation déclarées Jeunesse et Sports, dont une au moins en centre de vacances ou en centre de loisirs pendant une période de 2 ans précédant l'inscription. Il faut déposer une demande de dispense BAFA auprès de la DDCSPP de son lieu de domicile.

Les missions du directeur de centre

Il recrute l'équipe éducative et technique. Il propose les objectifs pédagogiques et se donne les moyens de les concrétiser. Il contribue également à la formation des animateurs stagiaires.

L'inscription se fait auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

5, rue du Pont Montaudran - BP 9

31068 Toulouse cedex 7

Tel : 05.34.41.73.00 (Standard)

Tel : 05.34.41.73.78 (Examens Formation)

IMAJ - BUREAU INFORMATION JEUNESSE d'AUCH

16 bis rue Rouget de Lisle - 32000 AUCH

Tél. : 05.62.60.21.21 – Fax : 05.62.60.07.99 / e-mail : bij@imaj32.fr – www.imaj32.fr/bij

Sources documentaires : BIJ et PIJ du Gers

Nous gérons une quantité considérable d'informations. Des erreurs peuvent nous échapper.

Par avance, nous vous prions de nous en excuser et de nous le signaler le cas échéant

N°3.051 ANIMATEURS CENTRES DE VACANCES (2/2)

La formation comporte obligatoirement quatre étapes qui doivent s'effectuer dans un délai maximum de 4 ans à compter de l'inscription au stage théorique :

- *La session de formation générale* : Elle a pour but de préparer les candidats à la fonction de directeur de centre de vacances ou de loisirs dans ses aspects pédagogiques, financiers, relationnels, matériels.... Elle est d'une durée de 9 jours.
- *Le premier stage pratique* : La durée est variable selon le type de centre dans lequel il s'effectue, en situation de directeur ou de directeur adjoint. La rémunération est possible mais pas obligatoire.
- *La session de perfectionnement* : Elle prépare au bilan de formation et dure 6 jours
- *Le deuxième stage pratique de direction* : Il s'effectue en situation de directeur de centre de vacances ou de loisirs. Il est presque toujours rémunéré.

Son coût : **entre 850 et 1050 €**

Les aides financières

Le ministère Jeunesse et Sports accorde une aide à la formation qui peut aller jusqu'à 305€. Peuvent en bénéficier les jeunes encore mineurs dont les parents sont bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire), les jeunes dont les parents sont non imposables sur le revenu ou demandeurs d'emploi ; les lycéens ou étudiants boursiers ou les jeunes demandeurs d'emploi.

DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers

Cité Administrative

Place de l'Ancien Foirail

32000 Auch

Tel. 05 62 58 12 70

D'autre part, la *Caisse d'Allocations Familiales*, la *MSA* ou le *Comité départemental Jeunesse Plein Air* prennent en charge une partie des frais de formation au BAFA.

Caisse d'Allocations Familiales du Gers

11 rue de Châteaudun

32013 Auch cedex

Tel : 05.62.61.60.01

Les CAF attribuent des subventions pour financer le stage théorique et de perfectionnement. Ces aides sont destinées aux candidats mineurs dont les parents touchent des allocations familiales.

Mutualité Sociale Agricole du Gers

1 place du Maréchal Lannes

32018 Auch cedex 9

Tel : 05.42.54.04.00

Comité Départemental Jeunesse Plein Air

Fédération du Gers de la Ligue de l'Enseignement

36 Rue des Canaris

32000 Auch

Tel 05.62.60.64.34

Organismes agréés pour une formation Bafa

Fédération du Gers de la Ligue de l'enseignement

36 Rue Canaris

32000 Auch

Tel : 05.62.60.64.34

FRANCAS

Chemin de la Réthourie

32000 Auch

Tel : 05.62.63.04.57

En partenariat avec les centres de formation de la région Midi-Pyrénées, certains établissements scolaires du département proposent à leurs élèves uniquement des sessions de formation Bafa. Ces sessions n'étant pas reconduites tous les ans en raison du nombre insuffisant d'inscrits, nous vous conseillons de vous adresser directement auprès du secrétariat de votre lycée.

IMAJ - BUREAU INFORMATION JEUNESSE d'AUCH

16 bis rue Rouget de Lisle - 32000 AUCH

Tél. : 05.62.60.21.21 – Fax : 05.62.60.07.99 / e-mail : bij@imaj32.fr – www.imaj32.fr/bij

Sources documentaires : BIJ et PIJ du Gers

Nous gérons une quantité considérable d'informations. Des erreurs peuvent nous échapper.

Par avance, nous vous prions de nous en excuser et de nous le signaler le cas échéant